



Canadian Space Agency
Agence spatiale
canadienne



**SUIVI DES
PLANS D'ACTION DE LA GESTION**

ÉVALUATION

**Rapport annuel
au 31 mars 2011**

Direction, Vérification et évaluation

Juin 2011

Table des matières

SOMMAIRE DE LA MISE EN ŒUVRE	3
ÉVALUATION DU GRAND PROJET DE L'ÉTAT RADARSAT-2.....	4



SOMMAIRE DE LA MISE EN ŒUVRE

Le suivi de la mise en œuvre des plans d'action de la gestion boucle le processus de l'évaluation de programme en faisant état des mesures prises par les diverses entités responsables à la suite des constatations et des recommandations. Le processus de suivi en vigueur fait en sorte que les plans d'action de la gestion sont revus annuellement pour en évaluer le degré de mise en œuvre et en faire rapport au Comité ministériel d'évaluation (CME) et ce, jusqu'à ce qu'ils soient complétés.

Ce rapport annuel présente, en date du 31 mars 2011, les résultats du suivi se rapportant à un projet d'évaluation dont le rapport et le plan d'action de la gestion ont été présentés et approuvés antérieurement par le CME. Les représentations graphiques ci-contre donnent un aperçu du degré d'avancement de la mise en œuvre des éléments du plan d'action de la gestion.

Évaluation du grand projet de l'État
RADARSAT-2

8

La page suivante décrit de façon détaillée l'état d'avancement du plan d'action du projet d'évaluation.

■ à faire ■ en cours ≤ 50% ■ en cours > 50% ■ complété 100%

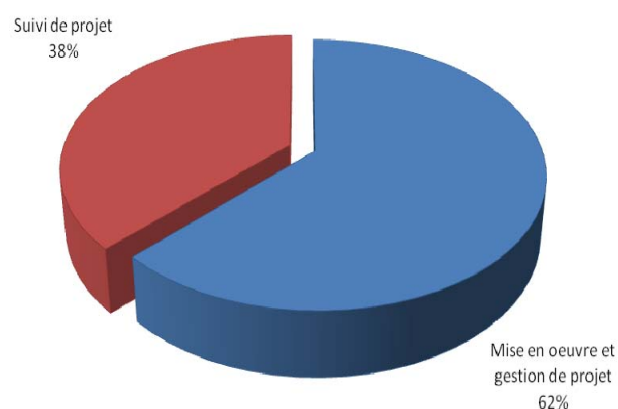
8

Projet d'évaluation : 570-2782-3**ÉVALUATION DU GRAND PROJET DE L'ÉTAT RADARSAT-2**Objectif du projet d'évaluation

En mai 2009, le grand projet d'État RADARSAT-2 a fait l'objet d'une évaluation conformément aux exigences énoncées dans la Politique sur la gestion des projets et la Politique sur la gestion des grands projets de l'État du Secrétariat du Conseil du Trésor. L'évaluation avait pour objectif de déterminer la pertinence, le degré de mise en œuvre, la gestion et les incidences de ce grand projet de l'État.

Nature des recommandations

Le rapport d'évaluation contenait des recommandations visant à clarifier les objectifs communs et à préciser les rôles et les responsabilités de chacun des partenaires. L'une des principales recommandations portait également sur la nécessité de faire des questions de sécurité une priorité. Le rapport mettait également en lumière la nécessité de mettre en œuvre un système approprié de suivi du rendement afin de permettre l'évaluation précise des incidences et des avantages du projet pour le secteur à valeur ajoutée. Le rapport d'évaluation a recommandé diverses mesures visant à s'assurer que ces questions soient abordées au début de projets futurs.

État de la mise en œuvre

Les huit recommandations ont été mises en œuvre. La plupart d'entre elles ont ciblé de nouveaux projets et, par conséquent, s'adressaient à la Direction de l'utilisation de l'espace, à la Direction de l'exploration de l'espace et à la Direction des sciences et des technologies spatiales. Les mesures découlant de ces recommandations ont été intégrées aux procédures internes et aux pratiques d'embauche de l'ASC. Par exemple, les documents de projet (plans de mise en œuvre, documents d'approbation, énoncés de travail) comportent désormais des sections qui requièrent que les gestionnaires de projet abordent les questions liées à la sécurité, examinent les leçons apprises de projets antérieurs, énoncent clairement les objectifs du projet et s'assurent que les rôles et les responsabilités des représentants de l'ASC et des partenaires sont documentés et clairement établis aux yeux de tous les intervenants. L'ASC poursuit ses efforts en vue de faciliter l'utilisation des données par d'autres ministères à l'aide de différents outils. De plus, une stratégie de

mesure du rendement fondée sur des indicateurs mesurant les incidences de RADARSAT-2 en ce qui a trait à la valeur ajoutée pour le secteur de l'observation de la Terre a également été mise en œuvre.

